

Le CCAS...

au service de la politique
d'action sociale et g erontologique
de la Ville d'Angers

Le CCAS, son objet...

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal.

Le CCAS constitue une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant ainsi l'autonomie juridique, ainsi que la capacité d'avoir un budget propre voté par le conseil d'administration, d'être employeur, d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier, d'agir en justice et de souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Il contribue aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Il peut créer et gérer directement tout établissement ou service à caractère social ou médico-social.

Le CCAS, son projet...

Le CCAS est l'outil principal de la politique sociale de la Ville d'Angers pour :

- agir en faveur et aux côtés des angevins les plus vulnérables,
- organiser les conditions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation les plus qualitatives possibles,
- favoriser l'accès à une offre de services adaptée aux besoins des publics vulnérables, en perte d'autonomie,
- accompagner les étapes du parcours de vie en personnalisant les réponses,
- développer des actions collectives,
- soutenir l'innovation en s'impliquant dans des réseaux institutionnels et associatifs,
- impulser ou participer à des dynamiques partenariales au service de la solidarité,
- encourager les engagements solidaires et favoriser l'exercice de la citoyenneté.



Aide sociale
Accompagnement
Solidarités actives
Partenariat

Le CCAS, son Conseil d'administration...

Il est administré et présidé par le Maire :

Christophe BECHU, Maire, Président

8 élus du conseil municipal :

- Françoise LE GOFF, Vice-Présidente, Adjointe aux Solidarités Actives et au Handicap
- Maxence HENRY, Adjoint aux Personnes Âgées
- Benoit PILET, Adjoint aux Ressources Humaines
- Alima TAHIRI, Adjointe aux Projets Communaux d'Insertion
- Véronique CHAUVEAU, Conseillère Municipale
- Claudette DAGUIN, Conseillère Municipale
- Alain PAGANO, Conseiller Municipal
- Rose-Marie VERON, Conseillère Municipale

8 administrateurs nommés par le Maire :

- associations familiales, proposé par l'UDAF : Romain BROCHARD,
- associations de personnes handicapées du Département : Olivier FARIBEAULT
- associations de retraités et de personnes âgées du Département : François BRANDY,
- association oeuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions : Annick JAILLET,
- personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social : Benoît AKKAoui, Raphaëlle GINER, Antoine MASSON, Anne-Marie POTOT.

Le CCAS, ses moyens... (chiffres 2016)

Son personnel :

Il relève du statut de la fonction publique territoriale.

836 agents (566 ETP)

Moyenne d'âge : **46,2 ans**

Masse salariale (salaires + charges)

19 183 576 €

45 métiers différents sont exercés au CCAS : des fonctions de direction, d'encadrement intermédiaire, administration, techniques, sociales, médico-sociales, médicales ainsi que d'animation.

Son budget :

Le CCAS dispose d'un budget propre composé principalement de la subvention de la Ville d'Angers, le financement d'organismes partenaires : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Département, ainsi que les contributions des usagers.

39 172 892 € :

- 377 326 209 € en fonctionnement
dont **12 050 000 €** de subvention de la Ville

- 1 846 683 € en investissement
dont **365 000 €** de subvention de la Ville



Le CCAS... Ses élus de référence



Françoise Le Goff
Vice-Présidente CCAS
Adjointe aux solidarités actives



Maxence Henry
Adjoint aux personnes âgées

Le CCAS... Son Comité de direction



Catherine Cottenceau
Directrice du CCAS
Poste 4900 ou 06 78 99 28 39



Marie-Laure Chesneau
Assistante de direction
Poste 4902



Corinne Danger-Prieto
Responsable Santé-sécurité
Poste 4960 ou 06 38 94 26 83



Paulette Martineau
Directrice-adjointe
Action Sociale
Poste 4923 ou 06 15 62 26 30



Loïc Toubanc
Directeur-adjoint
Action gériatologique
Poste 4973 ou 06 24 97 77 78



Catherine Marie
Directrice-adjointe
Ressources internes
Poste 4972 ou 06 24 97 77 88



Guillaume Leblondel
Directeur-adjoint
Appui au pilotage
Poste 4985 ou 07 88 48 40 97